

Commune
De
TORCE EN VALLEE

Délibérations
Du Conseil Municipal



Date de convocation
30 mai 2024
Date d'affichage
30 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre,
Le quatre juin, à vingt heures précises,
Le Conseil municipal légalement convoqué le trente mai deux mil vingt-quatre s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROYER, maire.

En exercice 15
Présents 11
Votants 13

Étaient présents : Jean-Michel ROYER, Laurent GUILLET, Céline MATHÉ, Aurélie HOUDAYER, Emilie LOPES, Michel CHADUTEAU, Maryse BESNIER, Joël DAVID, Yves GICQUEL, Annick CUISINIER, Vincent GUILLERME.

Absents : Pascaline LEGENDRE; Olivier LE CORF;

Absents et excusés :

Aurélia BUTET donne pouvoir à Aurélie HOUDAYER pour voter en ses lieu et place
Denis DEBELLE donne pouvoir à Céline MATHÉ pour voter en ses lieu et place jusqu'à son arrivée à 20h30.

Le président a dénombré 11 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée par l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Selon les dispositions de l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, Madame Aurélie HOUDAYER remplit les fonctions de secrétaire de séance.

INSTALLATION DE MOTEURS DE VOLEE CLOCHES DE L'ÉGLISE 2024 - 028

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que lors du contrôle de l'année dernière des cloches de l'église, les moteurs de volée type rotatifs sont à remplacer.

Monsieur le Maire avait fait établir un devis en 2023 afin de prévoir le budget en 2024.
Monsieur le Maire a repris contact avec l'entreprise Gougeon pour l'actualisation de son devis.

L'entreprise a décidé de représenter son devis tel qu'il avait été établi en 2023 pour un montant de 6 900 euros TTC.

Le budget pour ces travaux ayant été prévu sur le budget primitif de 2024, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer le Devis de l'entreprise GOUGEON pour un montant de 5 750 euros HT soit 6 900 euros TTC.

☞ **Après délibération, le Conseil Municipal, par le vote à main levée à l'unanimité**

VALIDE le devis de l'entreprise GOUGEON pour un montant de 5 750 euros HT soit 6 900 euros TTC.
AUTORISE Monsieur le Maire ou un Adjoint le représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an que dits,
Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-Michel ROYER